

- **ARRÊTÉ MUNICIPAL** -

Madame le Maire de St Ouen de Thouberville,

VU :

Le Code général des Collectivités Locales

Le Code de la Route

Les lois et règlements en vigueur

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

La demande du Groupe ALQUENRY et leurs sous-traitants pour le compte d'Orange Normandie

CONSIDERANT que les travaux de remplacement d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux en place pour place sur la route nationale RD 675 pour le compte d'Orange auront lieu à compter du 31 juillet 2023 pour une durée de 90 jours,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et de stationnement dans un but de sécurité publique durant les travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 31 juillet 2023 jusqu'au 28 octobre 2023, les travaux de remplacement d'appuis téléphoniques seront en cours,

ARTICLE 2 : Mise en place de panneaux suivants : Travaux, Chaussée rétrécie et Cônes de chantier en raison de chantiers ambulants et de travaux par empîement sur chaussée. La vitesse sera limitée à 50 km/h.

ARTICLE 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par **le Groupe ALQUENRY et leurs sous-traitants ;**

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Direction des Routes de Beuzeville (27)
- **Groupe ALQUENRY**
- S.D.I.S.
- M. le Commandant de Gendarmerie
- C.C.R.S.

St Ouen de Thouberville

le 20 juillet 2023

Madame Le Maire



Sandrine MENNITI



N° d'affaire COB-BGA-27.